

## Campus numérique / Data center à Rantigny

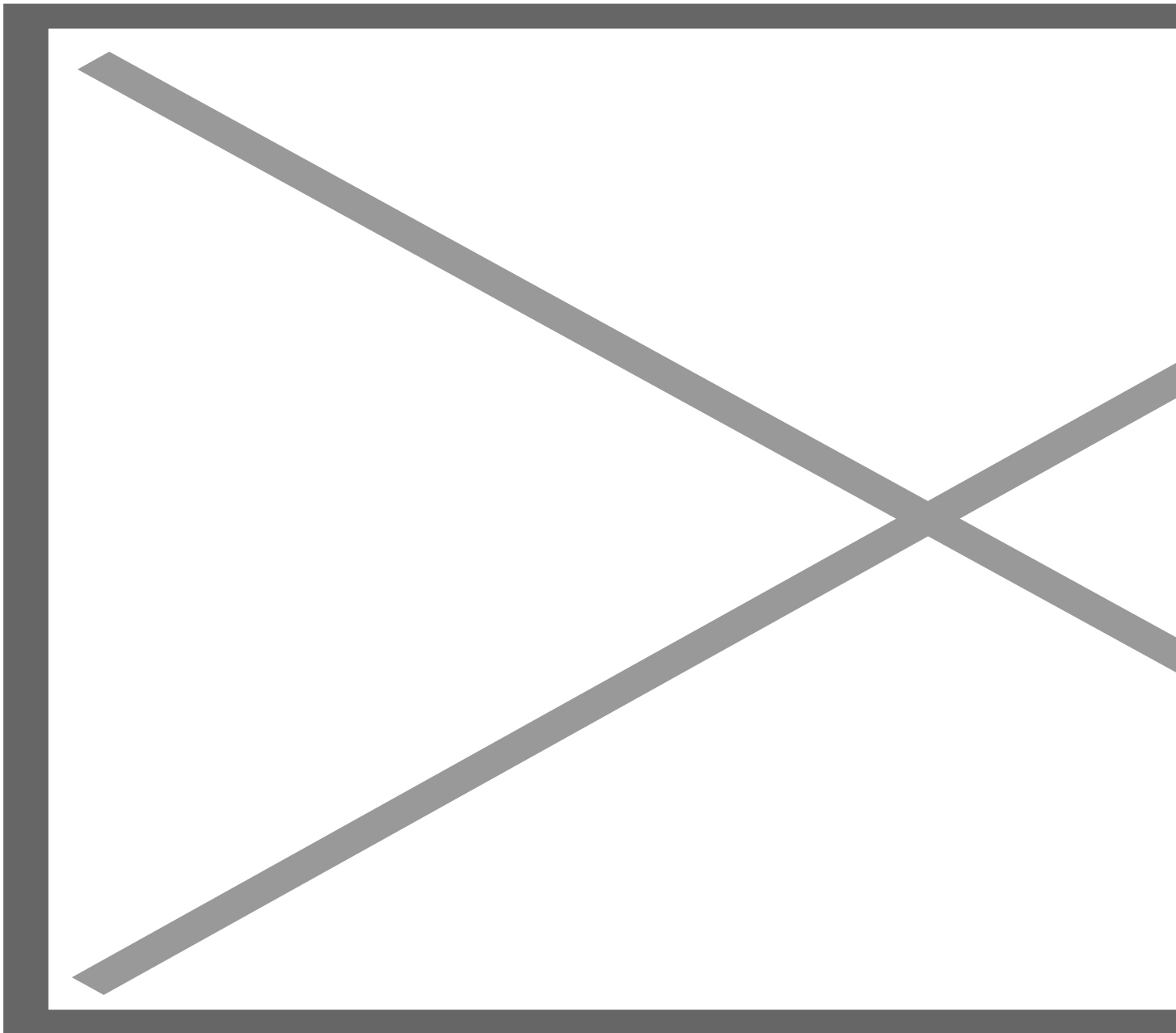
### À quoi sert un Data Center ?

Les data centers sont au cœur de notre quotidien numérique.

Lorsque vous ouvrez une application sur votre téléphone, vos données transitent par ces centres. Lorsque vous sauvegardez vos photos dans le cloud, elles y sont stockées. Quand vous regardez un film ou une série sur Netflix, ces infrastructures diffusent les contenus en temps réel. Les outils d'intelligence artificielle, les services en ligne, les entreprises, les administrations et les plateformes numériques reposent tous sur ces infrastructures essentielles.

Les data centers permettent ainsi :

- la **sécurisation des infrastructures numériques françaises.**
  - le **stockage des données,**
  - l'**hébergement des services numériques,**
  - le **fonctionnement du cloud,**
  - le **développement de l'intelligence artificielle,**
-



## **Une infrastructure stratégique pour la souveraineté numérique**

Le projet de data center de Rantigny s'inscrit dans le développement des infrastructures numériques françaises liées au cloud et à l'intelligence artificielle. Avec une puissance de raccordement de 300 MW, il contribuera à renforcer l'hébergement des données sur le territoire national.

Le site a été choisi pour ses atouts :

- alimentation électrique décarbonée,
- connexion haute tension,
- réseau fibre performant,
- faible exposition aux risques naturels.
- terres déjà artificialisées en partie

*Crédit photo "A 26 architecture"*

---

# Des retombées positives pour la Vallée dorée

## Emploi et développement local

Le projet pourrait générer :

- 100 à 200 emplois directs,
- Entre 500 et 1 000 emplois indirects.

Il contribuera également :

- au renforcement de la fiscalité locale,
  - aux partenariats avec les établissements de formation,
  - au développement économique de la Vallée Dorée, notamment par la requalification de friches industrielles.
- 

## Un développement progressif et maîtrisé

### Un projet réalisé en plusieurs phases

Permis de construire : Dépot prévu été 2026.

Démarrage de la construction : 2ème semestre 2027.

Le campus sera développé progressivement afin d'adapter les capacités aux besoins tout en maîtrisant les impacts locaux.

#### Phase 1

- Mise en service initiale
- Construction de 2 bâtiments

#### Phase 2

- Construction d'un 3ème bâtiment

---

## Des impacts environnementaux limités

### Une gestion responsable de l'eau

Le refroidissement des serveurs utilisera un système de **boucle fermée d'eau glacée**.

Aucun forage ne sera créé. L'eau nécessaire proviendra de la production de la CCLVD, depuis les forages de Labryère. Les data centers d'il y a 15 ans avaient un PUE (rapport puissance / consommation eau) de 3. Le projet de campus numérique de Rantigny a un **PUE de 0,3**.

Des aménagements de gestion des eaux pluviales sont également prévus :

- noues végétalisées,
- bassins d'infiltration,
- chaussées drainantes.

---

## Une maîtrise du bruit

Des études acoustiques ont été réalisées dès la conception du projet.

### Mesures prévues

- équipements éloignés des habitations,
- écrans acoustiques,
- façades traitées,
- protections sonores renforcées.

Les simulations confirment le respect des normes réglementaires.

---

## Biodiversité et intégration paysagère

Le projet applique la séquence **ERC** :

**Éviter** : Préservation des zones sensibles et zones humides.

**Réduire** : Replantation de haies, toitures végétalisées et aménagements paysagers.

**Compenser** : Création de corridors écologiques et renforcement de la biodiversité locale.

Les bâtiments seront intégrés au paysage grâce à des hauteurs maîtrisées et une ceinture végétale masquant le site depuis les axes routiers.

---

## Valorisation énergétique et agriculture locale

### Réutilisation de la chaleur fatale

La chaleur produite par le data center pourra être valorisée pour :

- des réseaux de chaleur,
- des serres agricoles,
- des équipements publics.

La chaleur fatale peut alimenter des serres toute l'année, sans chauffage fossile et ainsi permettre le développement de filières horticoles, maraichères ... La production sous serres en circuits courts locaux permettra de réduire les besoins en énergie externe. Cela permet un ancrage territorial renforcé pour Rantigny et ses alentours.

Cette approche favorise les circuits courts, l'économie circulaire et l'activité agricole locale.

### Impact agricole

Le projet n'a aucun impact sur les exploitants des parcelles agricoles voisines. Le projet s'est construit en respectant les servitudes et les continuités hydrauliques existantes, pour ne pas perturber le drainage et l'irrigation des terres alentour.

---

## Santé, sécurité et circulation

### Ondes électromagnétiques

Les analyses réalisées confirment l'absence d'impact sanitaire lié aux installations, conformément aux normes françaises et européennes.

---

## Gestion du trafic routier

### Pendant les travaux

- itinéraires dédiés via un plan de circulation évitant les communes alentours,
- horaires adaptés, en dehors des heures de pointe,
- circulation évitant le centre-ville.

## En phase d'exploitation

Le trafic restera limité aux besoins du personnel et de la maintenance.

---

## Un projet encadré et responsable

Le data center de Rantigny respecte les réglementations françaises et européennes en matière :

- d'environnement,
- d'efficacité énergétique,
- de gestion des impacts.

Le projet vise à concilier innovation numérique, développement économique et respect du cadre de vie local.

## Consultation du public

Le projet est soumis à une consultation du public au titre de l'article L.181-10-1 du code de l'environnement.

Les prochaines dates des réunions publiques et des permanences du commissaire enquêteur : [Registre Numérique Consultation du Public - PROJET DE DATA CENTER RANTIGNY](#)

---

## Questions récurrentes

### Quelle sera la consommation énergétique du site ?

La puissance maximale prévue pour le projet est de **300 MVA à partir de 2029**. Le raccordement et le dimensionnement du site ont été étudiés par RTE dans le cadre des infrastructures prévues.

Selon RTE, le développement des data centers **ne représente pas un enjeu majeur pour l'équilibre électrique national**. La France dispose d'une capacité de production importante, illustrée notamment par des niveaux records d'exportation d'électricité en 2024. Des travaux de renforcement du réseau sont également prévus dans le cadre du raccordement du projet.

Le site relèvera de la réglementation ICPE, avec des installations techniques encadrées, notamment des groupes électrogènes de secours. Le projet implique donc une consommation énergétique importante, mais **soumise à une réglementation environnementale industrielle stricte**.

### Quel est l'impact global du projet ?

Le projet couvre **33 hectares**. Il comprend deux bâtiments de data center et un poste électrique exploité par RTE.

Les impacts portent principalement sur :

- la **consommation énergétique** (~2,6 TWh/an)
- la **consommation d'eau** (~13 496 m<sup>3</sup>/an)
- le passage de **21,87 ha de terres agricoles en zone 1AU<sub>i</sub>** (seul 7 ha réellement artificialisés : voiries, bassins d'eau pluviales, bâtiments et stationnement)

Le projet a fait l'objet d'une **étude d'impact complète**, conforme au Code de l'environnement, intégrant l'ensemble des effets du projet (directs, indirects, à court, moyen et long terme, permanents ou temporaires).

Cette étude prévoit :

- l'identification des incidences environnementales
- la mise en œuvre de **mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC)**
- le suivi de ces mesures

Les impacts environnementaux sont donc **analysés, encadrés et suivis dans un cadre réglementaire strict**.

## Quelle est la consommation d'eau et son origine ?

Consommation annuelle totale : ? **13 496 m<sup>3</sup>/an**

- Salles serveurs : **8 940 m<sup>3</sup>/an**
- Personnel : **2 026 m<sup>3</sup>/an**
- Espaces verts : **2 530 m<sup>3</sup>/an**

Origine : **réseau d'eau potable uniquement**

**Aucun prélèvement dans les nappes ni les cours d'eau.**

## Comment sont gérées les eaux (pluie + usées) ?

### Eaux pluviales

- Bassin de stockage : ? **5 875 m<sup>3</sup>**
- Dimensionnement : **pluie centennale**
- Traitement :
  - décantation des particules
  - séparation des hydrocarbures
- Rejet :
  - débit régulé ? **2 l/s/ha**

## Eaux usées

- Rejets vers la **station d'épuration de Mogneville**
- Population estimée : ? **100 personnes (50 EH bâtiment)**

Les eaux sont **collectées, traitées et encadrées avant rejet.**

## Quelles sont les émissions dans l'air ?

### Sources

- Groupes électrogènes (secours + essais)
- Trafic routier

### Fonctionnement des groupes

- Utilisation :
  - **uniquement en cas de panne**
  - ou en test
- Durée des tests :
  - ? **27 heures par an**

L'étude d'impact conclue que les installations respectent les recommandations sanitaires.

## Y a-t-il un risque sanitaire ?

Étude spécifique réalisée dans le cadre du dossier ICPE, conclu : **pas de risque sanitaire significatif pour les populations.**

## Quel trafic supplémentaire est attendu ?

- ? **100 à 120 véhicules/jour**
- ? **4 à 10 poids lourds/semaine**

Impact jugé : **limité et non saturant.**

## Le projet artificialise-t-il des zones naturelles sensibles ?

Pas de ZNIEFF ou Natura 2000 sur l'emprise directe

Présence de zones humides : **évitées dans le projet**

**Le projet maintien et améliore les fonctionnalités hydrauliques.**

## **Quel impact sur le paysage ?**

Projet non-visible depuis : la RD1016 et communes alentours

Mesures prévues :

- haies
- traitement architectural
- intégration paysagère

## **Quelles mesures pour limiter les impacts ?**

### **Évitement**

- pas de construction en zone humide

### **Réduction**

- gestion du chantier
- limitation nuisances (bruit, poussières)
- étanchéité des installations

### **Compensation**

- compensation agricole
- aménagements écologiques